

Mercredi 7 avril 2021, 8h30 – 9h30
Débat parlementaire en distanciel

La Fédération nationale d'agriculture biologique

en partenariat avec...

Sandrine Le Feur

Députée du Finistère

Dominique Potier

Député de la Meurthe-et-Moselle

Joel Labbé

Sénateur du Morbihan

Organisent le débat parlementaire...

Réforme de la PAC : il est temps de développer l'agriculture bio !

En 2023, une nouvelle politique agricole commune entrera en vigueur. Cette dernière prévoit la mise en place de l'*éco-régime* (*Ecoscheme* en anglais), un nouvel outil visant à donner à la prochaine Politique Agricole Commune (PAC), l'orientation environnementale qui lui fait tant défaut aujourd'hui. Décliné de manière ambitieuse, cet outil pourrait permettre à la France de soutenir massivement les fermes opérant une réelle transformation agroenvironnementale, au premier rang desquelles figurent les fermes bio.

La balle est aujourd'hui dans le camp du gouvernement, qui doit définir d'ici juin 2021 comment seront distribuées les subventions européennes, dans un *Plan stratégique national* (PSN) en cours de discussion. Pour que cette nouvelle PAC permette d'atteindre l'objectif européen de 25% de terres cultivées en bio en 2030¹, il est nécessaire que les règles d'attribution des aides incitent réellement à la transformation des pratiques agricoles.

Les parlementaires français-es ont un rôle important à jouer dans ce débat : parce qu'ils et elles sont le relais des préoccupations des français-es qui demandent de plus en plus de bio. Avec 10 milliards d'euros par an, la PAC représente plus de la moitié des fonds publics alloués au secteur agricole. Le Parlement, dans son rôle de contrôle de l'action publique, doit pouvoir débattre de la place accordée à la transition écologique dans cet outil qu'est le PSN.

¹ Stratégies *Biodiversité* et *Farm to Fork*

AU PROGRAMME...

Mot d'accueil des invitants (8h30 – 8h40)

- 1. A l'échelle de la ferme – faire levier pour changer les pratiques - (8h40 – 8h50)**
Intervenant : Guillaume RIOU, président de la FNAB

Les subventions de la Politique agricole commune représentent une part essentielle du revenu des agriculteurs en France. Dès lors, changer les règles d'attribution des aides, c'est changer les pratiques agricoles. Après l'échec du « verdissement » de la PAC actuelle, dont les règles d'attribution étaient beaucoup trop inclusives, il est temps de définir un cadre exigeant pour que l'argent du contribuable soutienne une agriculture qui réponds aux attentes du citoyen.

- 2. A l'échelle européenne – Quelle place l'Allemagne réservera à la bio dans la prochaine PAC ? – (8h50 – 9h00)**
Jan PLAGGE, président de Bioland (1ere organisation de producteur-rices bio allemande)

La commission européenne a fixé un objectif ambitieux de 25% de terres cultivées en bio à l'horizon 2030. Tous les pays européens devront relever ce défi. Outre-Rhin, les arbitrages sont en cours pour définir les moyens de développer les surfaces en bio. Quelle place aura la bio dans la mouture allemande de la politique agricole commune ? Quels enseignements pour les négociations françaises ?

- 3. A l'échelle locale – un enjeu de développement local et social - (9h00 – 9h10) Michelle Rivet – Vice-présidente du Conseil régional Centre Val-de-Loire**

A la fois autorité de gestion du 2^e pilier de la PAC, et en charge du développement de l'agriculture biologique dans les cantines des lycées, les Conseils régionaux sont à la confluence des enjeux agricoles et alimentaires des territoires. Dans les régions de plaine (Centre, Grand-Est, Hauts de France...), le développement des surfaces en bio est à la traine. Les collectivités territoriales ont donc besoin que la politique agricole commune soutienne efficacement la production bio, pour promouvoir une alimentation bio, locale, et accessible à tous.

Débat avec les parlementaires participants (9h10 – 9h30)

Il est temps que le débat parlementaire prenne sa part dans les négociations de la PAC. Une tribune sera proposée à la signature des parlementaires présents.